

Voile de verre, enduit

Version 1.1

Date de révision 15.03.2016

Date d'impression 15.03.2016

SECTION 0. INFORMATIONS GENERALES

Ces produits sont des articles conformes à l'Article 3.3 du Règlement (CE) no. 1907/2006 (REACH). Ces articles ne contiennent pas de substances destinées à être rejetées dans des conditions normales ou raisonnablement prévisibles d'utilisation. Par conséquent, les substances contenues dans ces articles ne sont pas soumises à une obligation d'enregistrement conforme à l'Article 7.1. Une fiche de données de sécurité ne doit pas être fournie pour nos produits car l'Article 31 n'est pas applicable aux articles mais seulement aux substances et mélanges dangereux. Johns Manville s'engage à communiquer à ces clients des informations appropriées pour assurer une manipulation et une utilisation sûre. Il n'y a pas de format obligatoire défini dans le Règlement REACH.

SECTION 1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom commercial : Evalith® CW, M

Détails concernant le fabricant ou le fournisseur

Société : Johns Manville Sales GmbH
Adresse : Werner-Schuller-Straße 1
97877 Wertheim / ALLEMAGNE
Téléphone : +49 9342 801-750
Préparé par : productsafety@jm.com

SECTION 2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Autres dangers

Ces produits sont des articles qui dans leur forme commercialisée ne sont pas considérés dangereux pour la santé par inhalation, contact avec les yeux ou la peau. Irritation mécanique temporaire (démangeaison) de la peau, des yeux et des voies respiratoires peut se produire lors de l'exposition à des particules/poussières lors de la manipulation de ce produit et ne peut pas se produire sans contact direct. Les effets de l'irritation devraient disparaître après arrêt de l'exposition.

SECTION 3. COMPOSITION/ INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Nature chimique

Voiles de verre (nonwoven) fabriquées avec des fibres coupées ayant un diamètre entre 8 et 10 µm agrégées avec un liant et un revêtement à base minérale.
Aucun composant dangereux selon le Règlement (CE) No. 1907/2006

SECTION 4. PREMIERS SECOURS

Conseils généraux : Faire appel à une assistance médicale si des symptômes apparaissent.

En cas d'inhalation : Amener la victime à l'air libre.
Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.

En cas de contact avec la peau : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
En cas de contact avec la peau, bien rincer à l'eau.
Si une irritation se développe et persiste, consulter un

Voile de verre, enduit

Version 1.1

Date de révision 15.03.2016

Date d'impression 15.03.2016

médecin.

- En cas de contact avec les yeux : En cas de contact avec les yeux, enlever les lentilles de contact et rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, y compris sous les paupières, pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Si les troubles se prolongent, consulter un médecin. Rincer la bouche avec de l'eau pour enlever la poussière ou de fibres et de boire beaucoup d'eau pour aider à réduire.
- Principaux symptômes et effets, aigus et différés : Aucun(e) à notre connaissance.

SECTION 5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

- Moyens d'extinction appropriés : Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
- Équipement de protection spécial pour les pompiers : Porter un appareil de protection respiratoire autonome pour la lutte contre l'incendie, si nécessaire.

SECTION 6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

- Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence : Éviter la formation de poussière.
- Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Recueillir mécaniquement. Ramasser et évacuer sans créer de poussière.

SECTION 7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Conseils pour une manipulation sans danger : Équipement de protection individuel, voir section 8. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
- Conditions de stockage sûres : Conserver dans un endroit sec et frais.

SECTION 8. CONTRÔLES DE L'EXPOSITION/ PROTECTION INDIVIDUELLE

Composants avec valeurs limites d'exposition professionnelle

Composants	No.-CAS	Type de valeur (Type d'exposition)	Paramètres de contrôle / Concentration admissible	Base
Limite générale pour poussières (AGW - Allemagne)	Non attribuée	AGW (Fraction)	1,25 mg/m3	DE TRGS 900

Voile de verre, enduit

Version 1.1

Date de révision 15.03.2016

Date d'impression 15.03.2016

		alvéolaire)		
		AGW (fraction inhalable)	10 mg/m ³	DE TRGS 900

Ne pas dépasser les valeurs limites d'exposition à la poussière en général.

Veuillez vous conformer aux valeurs limites en vigueur dans votre pays.

Dans les applications typiques les limites d'exposition applicables ne devraient pas être dépassées.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire : Aucun équipement de protection respiratoire individuel n'est normalement nécessaire.
Si les valeurs limites d'exposition sont dépassées, utiliser un masque à poussière approprié.

Protection des mains
Remarques : En cas de contact prolongé ou répété, utiliser des gants de protection.

Protection des yeux : Lunettes de sécurité

Protection de la peau et du corps : Vêtements de protection à manches longues

Mesures d'hygiène : À manipuler conformément aux bonnes pratiques d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.

SECTION 9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Aspect : solide
Odeur : légère

SECTION 10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Stabilité chimique : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.
Possibilité de réactions dangereuses : Stable dans les conditions recommandées de stockage.
Pas de dangers particuliers à signaler.
Conditions à éviter : Donnée non disponible

SECTION 11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES**Information supplémentaire**

Voile de verre, enduit

Version 1.1

Date de révision 15.03.2016

Date d'impression 15.03.2016

Lors de la coupe, de l'usinage ou de tout autre traitement de ces produits, des poussières peuvent se dégager. Elles ne présentent pas de risque pour la santé si leur concentration ne dépasse pas les limites d'exposition recommandées pour la poussière en général (fraction inhalable et alvéolaire). Irritation mécanique temporaire (démangeaison) de la peau, des yeux et des voies respiratoires peut se produire lors de l'exposition à des particules/poussières lors de la manipulation de ce produit et ne peut pas se produire sans contact direct. Les effets de l'irritation devraient disparaître après arrêt de l'exposition. Les fibres de verre à filament continu ne possèdent pas de plan de clivage qui permettrait une cassure dans le sens de la longueur et induirait une réduction du diamètre de la fibre. Si cassure il y a, elles ont lieu transversalement résultant en la formation de fibres de même diamètre que les fibres d'origine. Un examen au microscope des poussières de verre broyé et pulvérisé montre la présence de petites quantités de particules de poussière inhalables. Parmi ces particules, certaines ayant une forme semblable à une fibre en terme de rapport longueur/diamètre sont appelées "éclats". On peut nettement observer toutefois qu'il ne s'agit pas de fibres de forme régulière, mais plutôt des particules irrégulières à taille de fibre. À notre connaissance, les niveaux d'exposition à ces particules inhalables, mesurés sur nos sites de production, sont de 50 à 1000 fois inférieurs aux limites d'exposition admissibles. L'exposition peut varier selon les conditions environnementales et d'opération et la durée d'exposition.

SECTION 12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Information supplémentaire

Vu les propriétés de ce produit, aucun danger écologique est prévisible.

SECTION 13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Déchets de résidus : En accord avec les réglementations locales et nationales.

SECTION 14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementations pour le transport international

Ces produits ne sont pas considérés comme des matières dangereuses en vertu des règlements internationaux sur le transport.

SECTION 15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Autres réglementations

Ces produits étant considérés comme des articles selon la plupart des règlements internationaux de produits chimiques, il n'est pas nécessaire de les répertorier ou de répertorier leurs ingrédients dans les inventaires nationaux.

SECTION 16. AUTRES INFORMATIONS

Voile de verre, enduit

Version 1.1

Date de révision 15.03.2016

Date d'impression 15.03.2016

Information supplémentaire

Préparé par productsafety@jm.com

Les informations contenues dans les présentes Instructions pour une manipulation sûre (SUI) ont été établies sur la base de nos connaissances à la date de publication de ce document. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, utilisation et intervention d'urgence dans des conditions satisfaisantes de sécurité, et ne sauraient donc être interprétées comme une garantie ou considérées comme des spécifications de qualité. Ces informations ne concernent en outre que le produit nommément désigné et, sauf indication contraire spécifique, peuvent ne pas être applicables en cas de mélange dudit produit avec d'autres substances ou utilisables pour tout procédé de fabrication.